

Les documents sont à déposer en mairie dans un délai de 8 jours pour **valider** votre réservation.

LOCATION DU CHAPITEAU

Date de location

Enlèvement le : Retour le :

ORGANISATEUR : Particulier Association Autres

PERSONNE RESPONSABLE :

Nom de l'association :

Nom – Prénom :

Adresse :

N° de Téléphone :

Adresse mail :

Adresse / si livraison * :

Toute dégradation du matériel sera facturée à la personne organisatrice.

TARIFS DE LOCATION	Tarif	Quantité	Nombre de jours	Montant total
CHAPITEAU (loué sur la commune uniquement)	100,00€			
CHAPITEAU + TABLES + BANCS (week-end)	120,00€			
CHAPITEAU et Salle des fêtes de La Chapelle GACELINE	190,00 €			
TOTAL				
À LA GACILLY le Le Maire Jacques ROCHER Bon pour accord,		À LA GACILLY le L'Organisateur, Convention "lu et approuvé"		



- **Capacité du Chapiteau** : 70 personnes assises.
- **5m X 12 m**
- Le locataire doit être couvert par une assurance responsabilité civile.
- Toutes les dégradations sont à la charge des utilisateurs (une facture sera adressée en cas de dégâts causés au matériel).
- ***Pour toute réservation,**
La location est confirmée et prise en compte dans le planning sous réserve que le locataire fournisse : une copie de carte d'identité, le contrat de location signé, un chèque de caution de 2 000 euros, (Il vous appartient de venir le chercher sous 8 jours : passé ce délai il sera détruit.)

Un chèque du montant total de la location et une attestation d'assurance justifiant une couverture de location de salle (attestation de responsabilité civile). Un titre vous sera envoyé comme justificatif dans le mois suivant votre location.



Les documents sont à déposer en mairie dans un délai de 8 jours pour valider votre réservation

- L'utilisateur reconnaît avoir pris connaissance du règlement et l'accepte.